

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 30 MAI 2013

#### **2013-21** CREATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE TECHNICIEN S.I.G.

L'an deux mille treize, le jeudi 30 mai, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 24 mai 2013, s'est réuni dans la salle du Prieuré, place du Prieuré, sur la commune de LA REGRIPIERE (44), sous la présidence de Monsieur Bernard CLOUET, Président.

Nombre de délégués en exercice : 23

Délégués présents : 13  
Votants : 14

**Titulaires présents :**

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois  
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval  
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique,  
Monsieur Joseph AUDOUIN, délégué du collège électoral Loire Divatte  
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale  
Monsieur Lionel LARDEUX, délégué de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Gilles BOURDU, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis  
Monsieur Paul PORCHER, délégué de la communauté de communes Cœur Pays de Retz  
Monsieur Yves MOREAU, délégué de la communauté de communes de Vallet  
Monsieur Michel TILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon  
Monsieur Francis MARTIN, délégué du collège électoral du Castelbriantais  
Monsieur André BARREAU, délégué de la communauté de communes de Sud Estuaire

**Titulaire ayant donné pouvoir :**

Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu, ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard CLOUET,

**Excusés:**

Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul  
Monsieur Joël ARIZA, délégué du collège électoral de la région de Blain  
Monsieur Maurice PERRION, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis  
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon  
Monsieur Serge COLIN, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire  
Monsieur François FAVRY, délégué de la communauté de communes de la région de Nozay,  
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson  
Monsieur Jean-Michel BRARD, délégué du collège électoral Pornic  
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine

**Secrétaire de séance :** Yves MOREAU

**Délibération affichée :** le

**Transmis au contrôle de légalité :**

## **2013-21** CREATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE TECHNICIEN S.I.G.

Vu les dispositions de l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

L'opération « installations de communications électroniques – montée en débit » nécessite de passer de nombreuses commandes auprès de l'opérateur Orange au cours de l'année à venir. Le renfort d'un technicien S.I.G. sur ce dossier pour épauler l'équipe en place est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le comité décide :

- de créer un emploi non permanent de technicien S.I.G. sur le grade de technicien,
- de retenir les caractéristiques suivantes pour cet emploi :
  - Durée : 12 mois.
  - L'agent bénéficiera du régime indemnitaire prévu pour les titulaires de ce grade ainsi que d'un indice de rémunération choisi en fonction de ses diplômes et de son expérience professionnelle.
  - Avantages annexes : la personne recrutée bénéficiera des chèques-restaurants accordés à l'ensemble du personnel.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,  
Bernard CLOUET

